

## **Le risque de fermeture du hub créatif de Verviers**

**Question écrite du 03/03/2022**

**de FREDERIC André**

**à BORSUS Willy, Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences**

Plusieurs articles de presse ont récemment évoqué le risque de fermeture du hub créatif de Verviers. Depuis 2017, le hub créatif de Verviers aide de nombreux entrepreneurs en région verviétoise. Plus de 2 300 indépendants ont bénéficié des conseils des spécialistes pour lancer leurs affaires.

Une initiative bien nécessaire quand on connaît la situation économique difficile de la Région. Si l'on en croit les dirigeants du hub verviétois, il fonctionne plutôt pas mal, avec de bons scores en termes d'indicateurs et d'objectifs à atteindre.

On le sait, la DPR prévoit que le Gouvernement souhaite « renforcer le rôle de pilotage par la SOWALFIN du paysage wallon des structures d'accompagnement d'entreprises dans une logique de partenariat, de cohérence, d'évaluation et d'efficience » notamment, comme vous l'aviez déclaré en réponse à une précédente question sur le sujet : « en établissant un référentiel wallon des produits d'accompagnement via un travail de définition des livrables fournis aux entrepreneurs par les opérateurs concernés ».

Par ailleurs, la DPR prévoit également que « la Wallonie adoptera un décret portant sur l'organisation de l'orientation, de la sensibilisation et de l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique, sociale et économique. »

Monsieur le Ministre confirme-t-il ce risque de fermeture du hub créatif verviétois ?

Cette possibilité de fermeture est-elle à mettre en lien avec la réforme de l'accompagnement des entreprises ?

Des solutions sont-elles à l'étude pour maintenir cet outil économique précieux dans le paysage verviétois ?

**Réponse du 25/03/2022**

**de BORSUS Willy**

Dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, la Ville de Verviers bénéficie, au titre de la mesure relative aux hubs créatifs, d'un financement à hauteur de 1 ETP, permettant l'animation d'un lieu dont l'infrastructure a été financée par la Ville. Dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027, la Ville de Verviers nous a fait part de plusieurs projets, dont un relatif à l'animation de son hub. Afin d'assurer la cohérence du paysage de l'animation économique wallonne, il est essentiel que ce projet s'inscrive dans le cadre de la réforme qui est entreprise. Outre le financement au livrable, c'est le modèle de hub qui a été revu, dans le cadre d'un cahier des charges strict.

Dans le projet présenté par la Ville de Verviers, plusieurs types de services proposés, notamment la sensibilisation et le mentorat, ne sont pas des catégories éligibles au titre de la mesure FEDER d'accompagnement. Par ailleurs, les villes ne sont pas, a priori, les entités bénéficiaires visées par cette mesure.

Cependant, les échanges menés avec la Ville de Verviers font état d'un manque de prise en considération des besoins des entrepreneurs de Verviers, Dison et Pepinster par les opérateurs de la métropole liégeoise.

Sur la base de ces éléments, et afin de renforcer l'accompagnement des entrepreneurs de l'arrondissement de Verviers, deux solutions sont à l'étude :

D'une part, travailler au renforcement d'actions concrètes, notamment l'organisation de permanences et la mobilité des conseillers, afin de favoriser une présence plus forte des opérateurs d'accompagnement pilotés par la Sowalfin (EKLO, SPI, UCM Liège, SAACE, 3e canal du 1890, etc.) sur les lieux développés par la Ville au bénéfice des entrepreneurs de cette région, sur base des besoins précisés avec celle-ci.

D'autre part, envisager la possibilité d'un appui financier à la Ville, pour permettre à celle-ci de délivrer des services d'information et de mise en relation d'entrepreneurs, qui ne sont plus finançables par le FEDER. Ce soutien pourrait prendre la forme du financement de livrables à partir de 2023.<sup>2</sup>

Ces réflexions sont toujours à l'étude et doivent s'inscrire dans le cadre global de la réforme de l'animation économique, qui vise le renforcement de l'efficacité des services à destination des entrepreneurs. Au travers de cette réforme, nous souhaitons encourager au maximum l'esprit d'entreprendre et accompagner les jeunes entreprises dans leur croissance, car c'est notamment par eux que passera la relance de l'économie wallonne.